GUIDE D'UTILISATION PARENTS

TABLE DES MATIÈRES

CONNEXION AU PORTAIL FAMILLE 3

ACCUEIL 4

MA FICHE FAMILLE 5

RÉSERVATIONS 6

1- Le Panier 7

2- Le Panier - Paiement en fin de mois 8

3- Le Panier - Paiement à la réservation 9

4- Annuler une réservation 10

5- Consommer votre crédit 11

FACTURATION 12

1- Mes Factures - Paiement en mairie 12

2- Mes Factures - Paiement en ligne 13

3- Mes Règlements & Régularisations 14

CONTACTER LA MAIRIE 15

DÉCONNEXION 15

CONNEXION AU PORTAIL FAMILLE

⚠ Dans ce manuel, vous trouverez certaines fonctionnalités qui peuvent être différentes de ce que vous possédez selon les services activés par la commune.

Connectez-vous **au portail ARG Famille**

Saisissez votre identifiant et votre mot de passe dans les champs prévus à cet effet. Ceux-ci vous ont été communiqués par votre mairie

Pour éviter de saisir votre identifiant ainsi que votre mot de passe à chaque connexion, cochez la case « **Rester connecté ?** ».

« **Vous avez oublié votre mot de passe ?** » Cliquez sur le lien qui vous enverra un nouveau mot de passe par mail, attention votre adresse doit être valide et correspondre à celle indiquée dans votre fiche famille

Pour une connexion via smartphone ou tablette, l'utilisation reste la même, seul le visuel change en s'adaptant aux écrans.

ACCUEIL

Bienvenue dans votre espace accueil, vous trouverez ici les diverses informations laissées par votre mairie ainsi que les accès aux réservations concernant tous les services destinés à votre enfant.

MA FICHE FAMILLE

La fiche famille retranscrit la totalité des informations vous concernant.

Pour toute modification à faire sur vos coordonnées, veuillez-vous rapprochez de votre ville via l'onglet « **Contacter la mairie** » ou en cliquant directement sur le lien disponible en haut de votre fiche

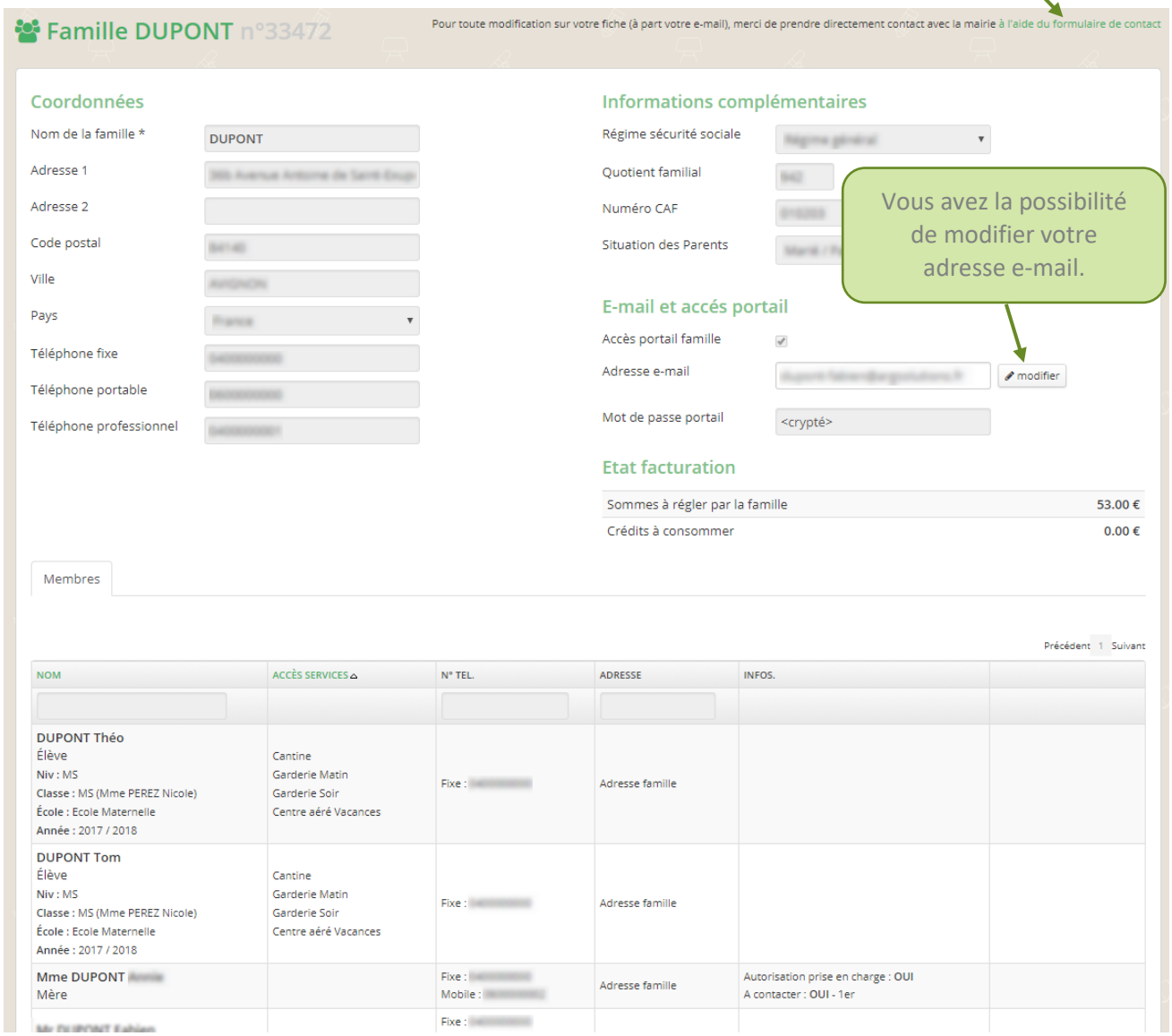

Pour les familles séparées, chaque parent a son propre accès, avec son identifiant et son mot de passe.
Le compte est différencié par **(MERE)** ou **(PERE)** à côté du nom de famille.

⚠ Votre adresse e-mail doit être valide, vous en aurez besoin en cas de perte de mot de passe mais aussi pour recevoir les diverses informations que la mairie vous fait parvenir.

RÉSERVATIONS

L'onglet « **Réservations** », vous permet d'accéder aux services activés par la mairie.
Sélectionnez le service sur lequel vous désirez réserver pour ainsi arriver sur le calendrier de réservation.

Cliquez sur « **tout cocher/décocher** » pour réserver le mois complet, ou sélectionnez individuellement sur le calendrier les dates de réservations souhaitées, le tarif appliqué s'affiche automatiquement et s'ajoute ensuite au « **Panier** ».

Un bouton « **aide** » est à votre disposition concernant le fonctionnement des réservations et annulations

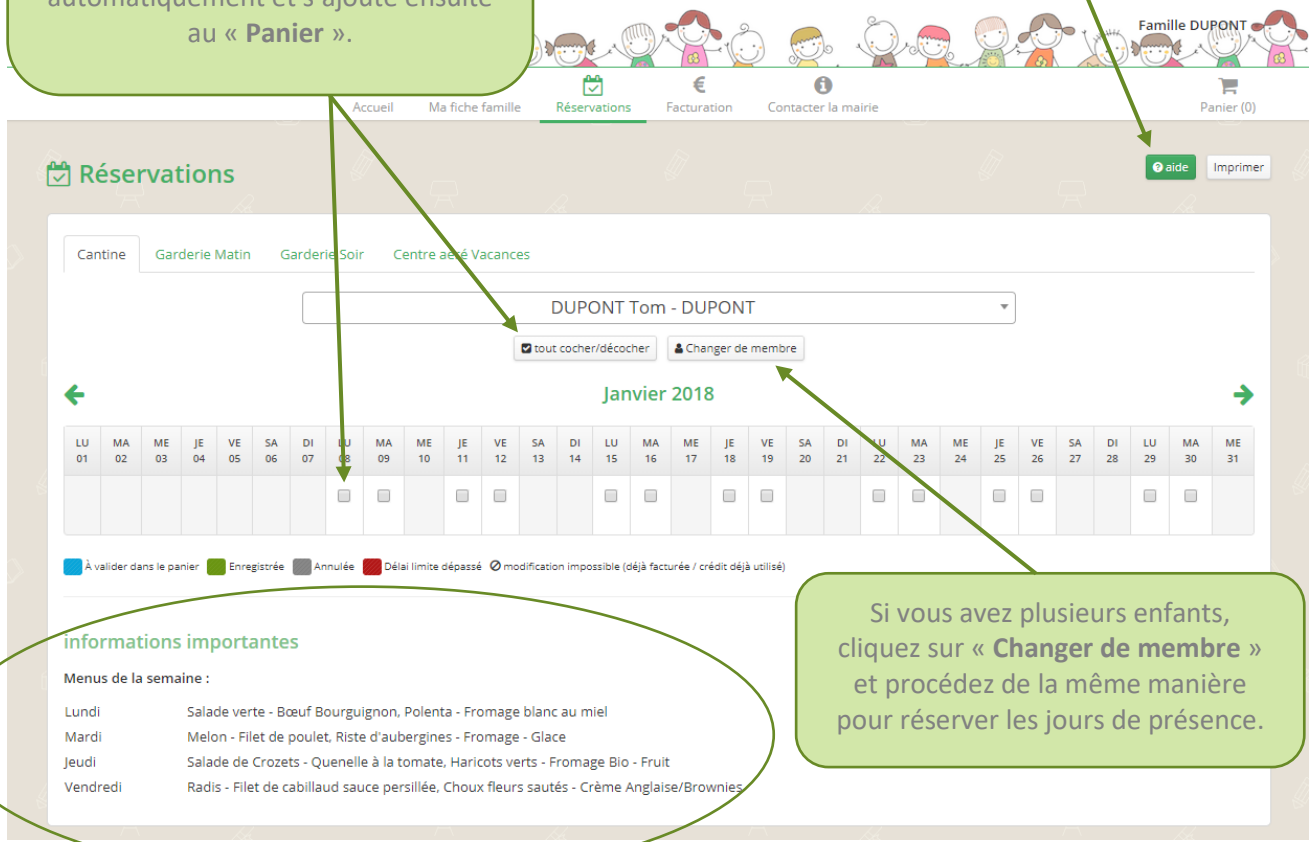

Si vous avez plusieurs enfants, cliquez sur « **Changer de membre** » et procédez de la même manière pour réserver les jours de présence.

Retrouvez ici les informations laissées par votre mairie concernant le service

Procédez de la même manière sur tous les services sur lesquelles vous souhaitez réserver. Puis cliquez sur « **Panier** » puis « **Voir le Panier** » pour valider vos réservations *(cf. page 7)*

RÉSERVATIONS

1- Le Panier

Concernant les familles séparées, si un parent veut réserver une date déjà validée par l'autre parent, il ne pourra pas valider/payer ses réservations et sera alors averti qu'une réservation concernant son enfant a eu lieu pour le jour choisi, grâce au message suivant :

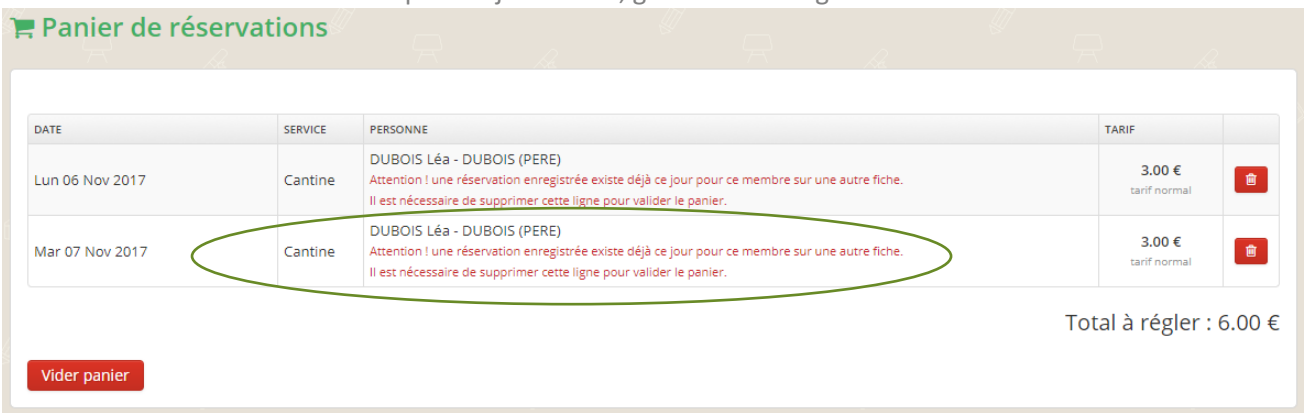

RÉSERVATIONS

2- Le Panier - Paiement en fin de mois

Votre mairie a opté pour le paiement en fin de mois. Il vous suffira simplement de valider vos réservations.

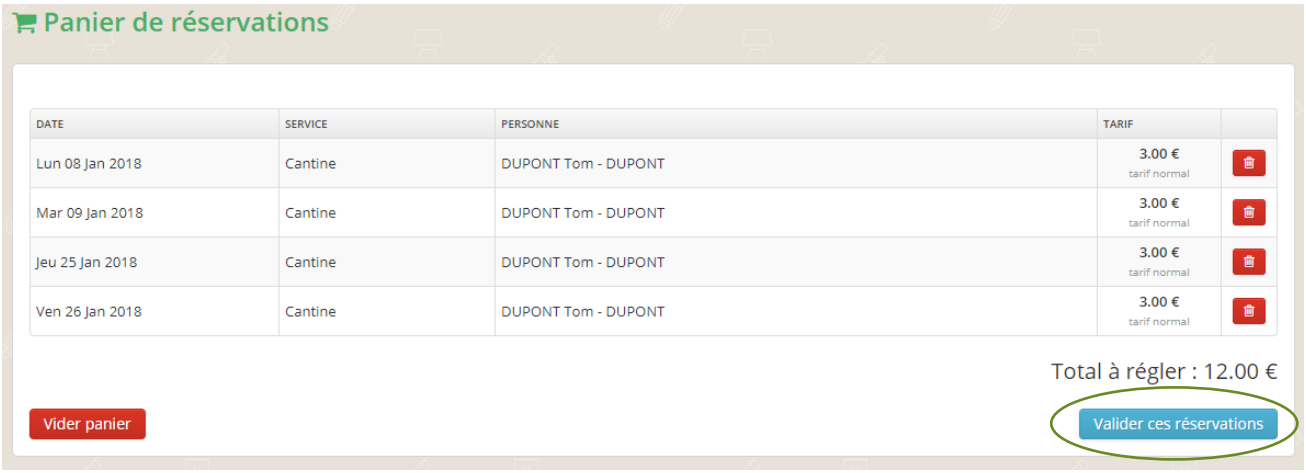

Un message vous indique que vos réservations ont bien été prises en compte

Tous les 6 de chaque mois, vous recevrez un mail vous indiquant qu'une facture est disponible sur le portail famille, si votre mairie bénéficie du paiement en ligne, vous pourrez alors vous rendre dans l'onglet « **Facturation** » pour régler celle-ci, si le paiement en ligne n'est pas actif, il vous suffit de déposer votre règlement à l'adresse indiquée sur votre facture.

RÉSERVATIONS

3- Le Panier - Paiement à la réservation

Votre commune a choisi le paiement en ligne lors de la réservation, il vous faudra alors effectuer le paiement correspondant à vos réservations pour que celles-ci soient validées.

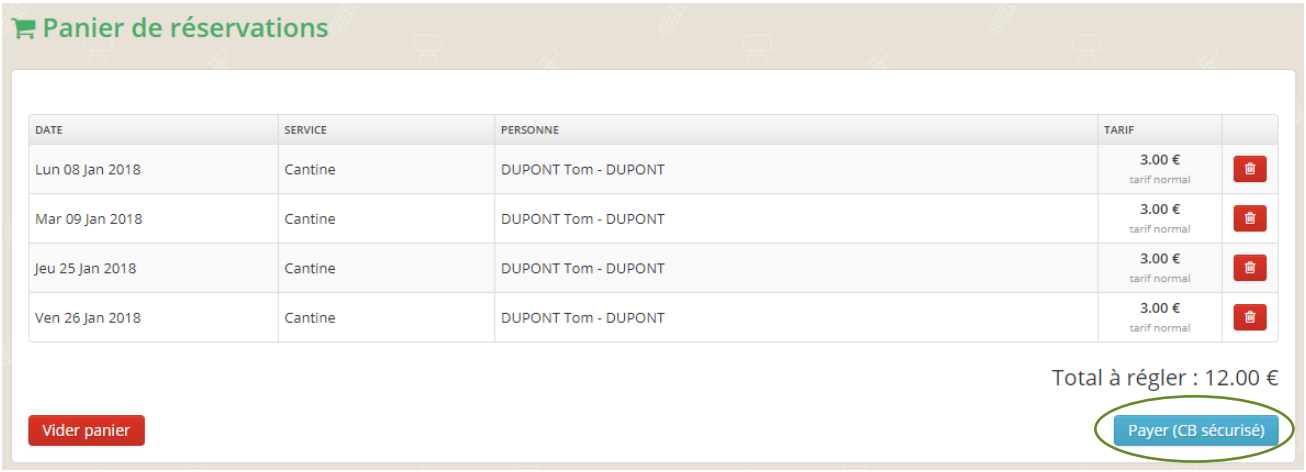

Après vérification de vos réservations, vous procédez au paiement en cliquant sur « **Payer (CB sécurisé)** ».
Vous serez ensuite redirigé vers le site de paiement sécurisé des services publics locaux : *tipi.budget.gouv.fr*

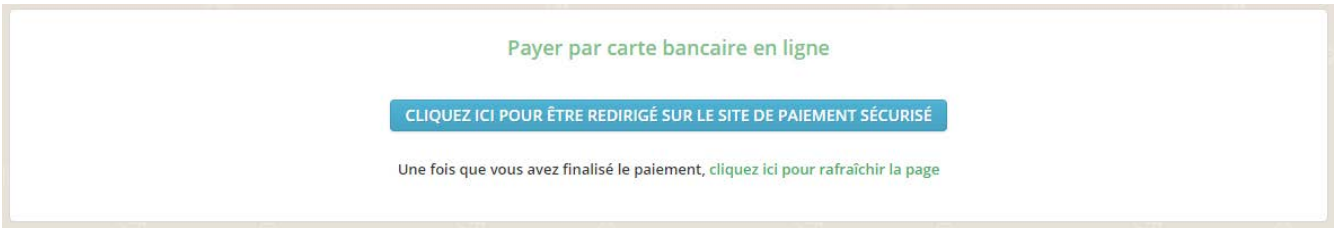

Vous n'aurez plus qu'à suivre les instructions et vous recevrez ensuite par mail le ticket de paiement.

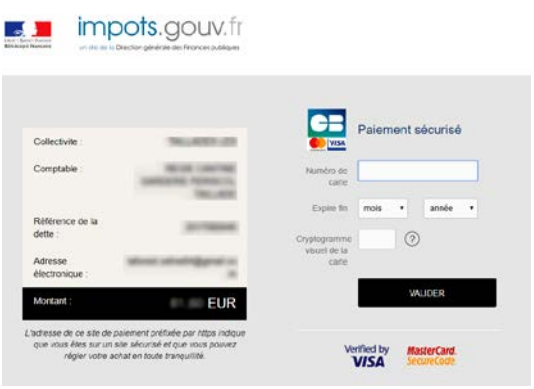

RÉSERVATIONS

4- Annuler une réservation

Il n'est pas possible d'annuler systématiquement une réservation. La mairie peut autoriser ou non les annulations pour des raisons d'organisation et de gestion évidentes.

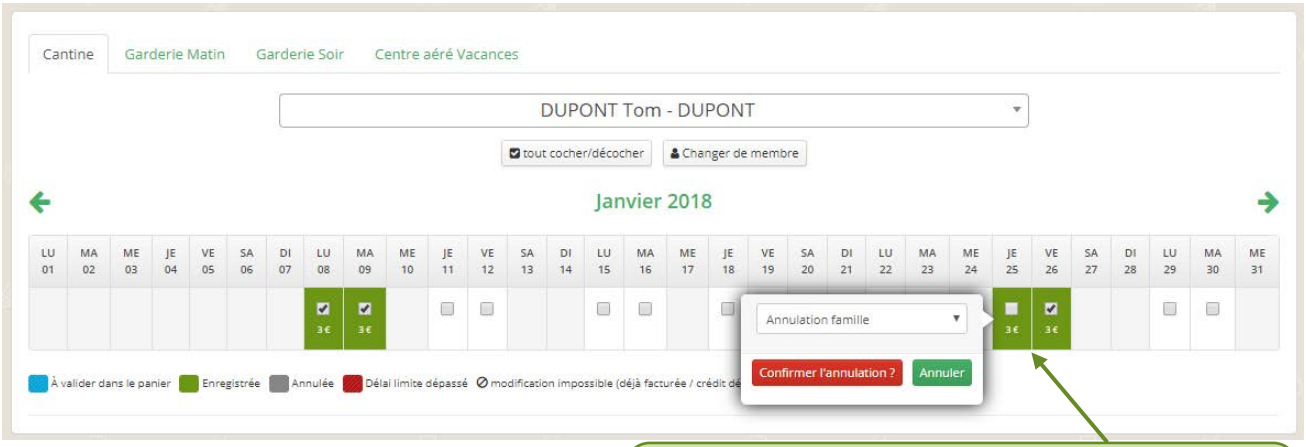

S'il vous est possible d'annuler une réservation, la case cochée sur le fond VERT est décochable. Il vous sera demandé ensuite de valider l'annulation

Une fois le jour annulé, la case décochée sera alors sur fond GRIS

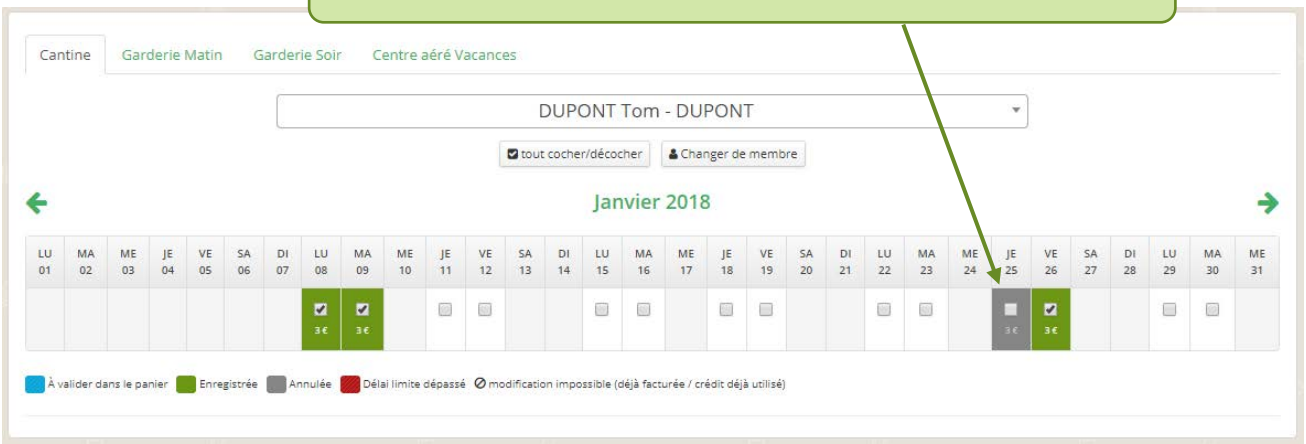

Un code couleur est là pour vous informer de l'état de vos réservations :

À valider dans le panier | Enregistrée | Annulée | Délai limite dépassé | modification impossible (déjà facturée / crédit déjà utilisé)

⚠ Vous ne pourrez pas annuler un jour qui vous a été facturé ou une réservation dans le passé.

RÉSERVATIONS

5- Consommer votre crédit

La consommation de crédit n'est valable que lorsqu'il y a un paiement effectué à la réservation.
La mairie peut autoriser ou non les annulations remboursables pour des règles de gestion évidentes.

⚠ Lorsque vous faites une annulation remboursable sur un service, vous obtenez une cagnotte qui se déduira automatiquement sur le montant de vos futures réservations.

Visualisez votre « **État facturation** » sur votre fiche famille, vous y trouverez votre solde de crédit

Effectuez une réservation puis une fois dans votre « **Panier** » un message vous informera que vous bénéficiez d'un solde sur votre cagnotte qui se déduira automatiquement sur vos réservations.

FACTURATION

1- Mes Factures - Paiement en mairie

Vous avez reçu une notification par mail vous indiquant qu'une facture est disponible sur le portail famille, allez dans l'onglet « **Facturation** » pour visionner celle-ci, il vous suffit de déposer ensuite votre règlement à l'adresse indiquée sur votre facture.

FACTURATION

2- Mes Factures - Paiement en ligne

Vous avez reçu une notification par mail vous indiquant qu'une facture est disponible sur le portail famille, allez dans l'onglet « **Facturation** » pour visionner celle-ci, avec le paiement en ligne à la fin du mois, vous trouverez un bouton « **payer par CB** » dès qu'une facture aura été établie.

océdez au paiement en cliquant sur « **payer par CB** » et laissez-vous guider.
Vous serez ensuite redirigé vers le site de paiement sécurisé des services publics locaux : *tipi.budget.gouv.fr*

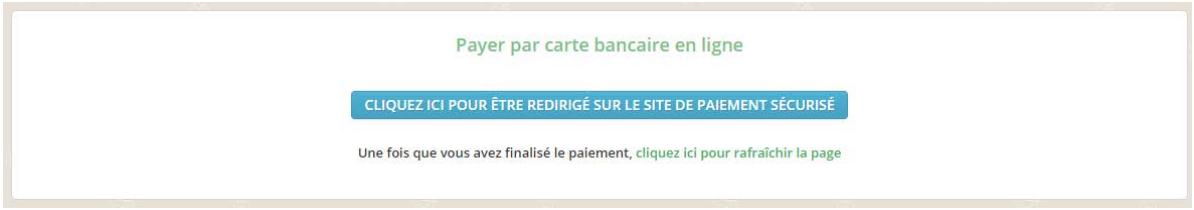

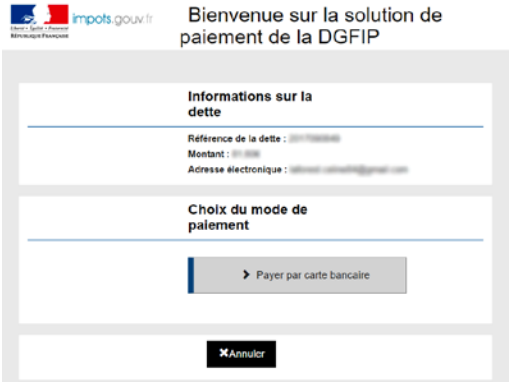

FACTURATION

3- Mes Règlements & Régularisations

Cet espace se trouve dans l'onglet « **Facturation** », vous y retrouverez les détails concernant les règlements (la date et le montant)

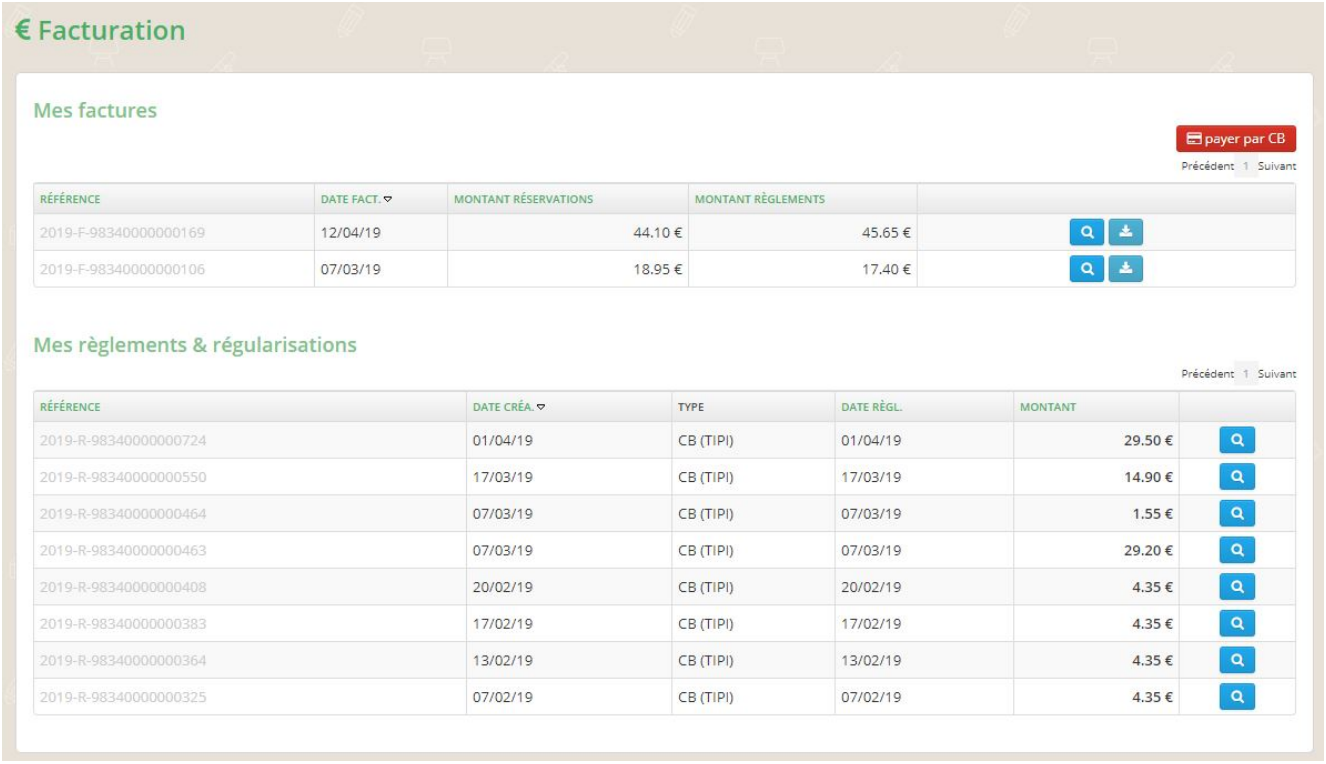

CONTACTER LA MAIRIE

Pour toutes demandes, n'hésitez pas à contacter votre commune en remplissant le formulaire que vous trouverez dans l'onglet « **Contacter la mairie** ».

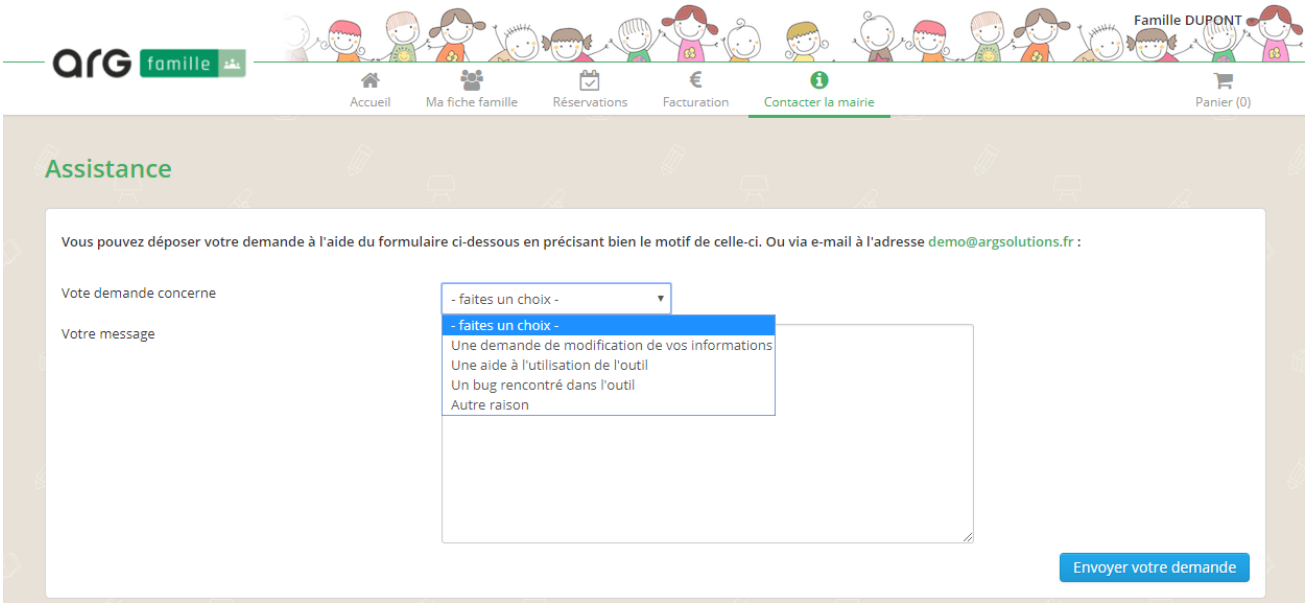

DÉCONNEXION

Pour vous déconnecter du logiciel, cliquez simplement sur votre nom d'utilisateur situé en haut à droite, puis « **Se déconnecter** ».